

## « Pour Saint CYR, un nouvel élan » D. OLIVIER et A. PATOILLARD

### Des INFORMATIONS ACCOUCHEES au FORCEPS ...ou AVORTEES

La réunion du 17 Décembre du conseil municipal a été, une fois de plus, l'occasion de voir quelle pourrait être une autre conception de la transparence dans l'information sur les dossiers municipaux.

- **Les aides aux clubs de hand-ball et de football : nous ne sommes pas contre ces sports, mais...**
  - Le code des communes oblige, pour toutes les aides aux associations dépassant 23.000 €, à établir une convention entre l'association concernée et la commune, convention soumise à délibération du conseil municipal.
  - Comme chaque année, 2 conventions étaient proposées au conseil : l'une concernait l'association **Toulon St Cyr Var Handball** (aide de 60.593 € dont 50.000 en numéraire) et l'autre l'**Association sportive Saint Cyrienne** (football) (aide de 50.780 € dont 40.000 en numéraire). Ces 2 aides en numéraire représentent **50%** du total des sommes versées aux 32 associations aidées.
  - Ces conventions, bien rédigées, fixent respectivement 6 et 5 objectifs aux associations et les obligent notamment à remettre un rapport d'activité, et il serait aisé d'établir un indicateur pour chacun de ces objectifs.
  - Or **le conseil municipal n'a jamais vu un seul rapport d'activité**, alors que nous demandons chaque année que ces rapports lui soient diffusés, ce que nous considérons comme un simple respect du rôle du conseil et de la transparence démocratique.
  - Devant cette rétention systématique d'information, **nous avons voté contre**, pour le principe, et non par hostilité à ces sports.
- **L'évaluation des charges transférées entre l'agglomération et la commune : explications confuses...**
  - La dernière réunion du conseil de l'agglomération, le 9 Décembre, a été le théâtre d'un conflit entre le président de l'agglomération et le maire de BANDOL, à propos du calcul des charges transférées des communes à l'agglomération, liées à la nouvelle compétence de celle-ci en matière de **gestion des eaux pluviales** (voir l'article de Var Matin <https://bit.ly/2ZBiQBZ>).
  - Ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion de notre conseil, mais nous avons saisi l'occasion du rapport d'activité de l'agglomération pour demander à notre maire son avis sur la méthode de calcul proposée pour le calcul de ces nouvelles charges : nous n'avons pas eu de réponse précise...
  - Il n'est pas normal que notre conseil ne soit pas informé des **attributions de compensation** des charges transférées votées chaque année par l'agglomération, qui représentent une ressource non négligeable pour la commune : elle était de 1,516 million € (M€) en 2018 mais a baissé à 0,894 M€ en 2020 (- **41 %** en 2 ans, alors que la baisse a été de - 23,6 % pour l'ensemble de l'agglomération).
- **Les procédures judiciaires liées à l'attribution des exploitations des 8 lots aux plagistes**
  - De nombreux Saint-Cyriens ont reçu dans leur boîte aux lettres un tract anonyme au sujet des procédures judiciaires intentées par les plagistes lorsqu'ils ont été « évincés » lors de l'attribution en 2015 des 8 lots (p.m. dans le cadre d'une délégation de service public (DSP)). Le tract indique que « cela pourrait coûter cher au contribuable ». (*En fait sur les 8 lots, 3 anciens exploitants n'ont pas vu leur offre retenue dans le cadre de cette DSP et le terme « éviction » est impropre*)
  - Tout en précisant que nous désapprouvons par principe l'anonymat d'un tel tract, nous avons demandé au maire de donner au conseil des informations factuelles sur l'existence et l'état d'avancement des procédures judiciaires évoquées.
  - Le maire nous a répondu que les 3 plaignants ont été déboutés en procédure de référé, et condamnés à verser chacun 3.000 € à la commune, et que le jugement sur le fond n'est pas encore intervenu.
  - Il est anormal que nous soyons obligés de « soutirer » ce type d'informations, alors que nous considérons que le maire devrait de lui-même tenir son conseil informé des litiges dans lesquels la commune est engagée. Ce serait plus sain que des tracts !
- **La création d'un emploi d'ingénieur**
  - Le conseil délibérait sur la création d'un emploi d'ingénieur, « pour favoriser l'évolution de carrière des agents municipaux ».
  - Le maire nous a expliqué qu'un technicien avait réussi un concours difficile d'ingénieur « urbanisme et environnement » et qu'il convenait donc de créer ce poste.
  - Nous avons rappelé notre position constante, à savoir que, si nous félicitons la personne en question, nous pensons que les principes de bonne gestion doivent d'abord amener à se poser la question de savoir si la commune a besoin d'un tel ingénieur.
  - Le maire nous a répondu que la comparaison de la pyramide des emplois avec celles d'autres communes équivalentes montre que Saint CYR est « sous-dotée » en personnel d'encadrement et de conception de catégorie A. Dont acte, mais il aurait été préférable d'exposer en priorité ce motif et de l'appuyer sur des données...
- **Saint CYR gare terminus du futur RER toulonnais ?**
  - Le comité de pilotage du projet « Ligne nouvelle PCA » a, « **à la demande de divers élus** » (*pas notre maire !!!*) demandé à l'Etat et à la SNCF d'étudier la variante « St CYR terminus Ouest du RER ». Nous avons salué cette avancée et remis au maire en fin de séance une lettre lui demandant que la commune s'implique activement dans cette étude (voir la lettre : <https://bit.ly/365vWKj>)

Notre maire nous a annoncé à l'issue de la réunion du conseil municipal que ce serait probablement la **dernière réunion de notre conseil** dans cette formation, car il n'y en aura pas avant les élections municipales des 15 et 22 Mars 2020, sauf motif urgent.

Les membres du groupe « Pour St CYR un nouvel élan » élus en Mars 2014,

Philippe SERRE, Marie-Pierre VALVERDE, puis Dominique OLIVER et Alain PATOILLARD,

vous ont, tout au long de la mandature qui s'achève, rendu compte régulièrement de leur activité au sein du conseil.

Appuyant leurs interventions sur un travail important, sérieux et documenté, d'analyse de la situation et des dossiers, ils se sont efforcés de représenter une opposition constructive et non dogmatique.

**Ils espèrent que vous aurez apprécié une autre vision de la gestion de notre commune, et vous présentent leurs meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année.**